

Rapport sur les orientations budgétaires 2026

conseil municipal du
18 décembre 2025



Contenu du rapport sur les orientations budgétaires 2026

Deux mois maximum avant le vote du budget, les collectivités territoriales doivent tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB), sans caractère décisionnel.

Ce débat s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB - articles L2312-1, D2312-3 du CGCT) qui contient :

- Les orientations budgétaires 2026 (évolution des dépenses/recettes, fiscalité..)
- Les engagements pluriannuels
- La structure et la gestion de la dette

Sommaire

LE CONTEXTE FINANCIER

1. Le contexte macro-économique
2. Le contexte national
3. Le contexte local
4. Le contexte valletais

BUDGET 2026 : LES ORIENTATIONS

1. Vue synthétique du budget depuis 2014
2. La section de fonctionnement
3. La section d'investissement
4. Point sur la dette et les dépenses pluriannuelles

LE CONTEXTE FINANCIER

1. Une croissance résiliente malgré les incertitudes

Selon l'OCDE, la croissance du PIB mondial devrait ralentir et passer de 3,3 % en 2024 à 3,2 % en 2025, puis 2,9 % en 2026 (relèvement droits de douane et persistance de l'incertitude liée à l'action publique = frein à l'investissement et aux échanges). A noter : les effets des hausses de droits de douane ne se sont pas encore fait pleinement sentir. **Concernant la zone €, ralentissement moins net mais continu** au regard de l'aggravation des tensions commerciales et de l'incertitude géopolitique (toutefois compensée par

l'assouplissement des conditions de crédit). L'OCDE propose les pistes suivantes aux pouvoirs publics : **coopérer entre pays** pour atténuer les tensions commerciales et abaisser les barrières commerciales tout en répondant aux préoccupations en matière de sécurité économique / **pour les banques centrales, réagir rapidement** à toute évolution des risques pesant sur la stabilité des prix et **veiller à leur indépendance / garantir la viabilité des finances publiques**

(« discipline budgétaire ») / **intensifier les réformes structurelles pour stimuler la croissance et tirer profit de l'IA**. En France, Les résultats de l'enquête de conjoncture de **la Banque de France** publiés début novembre montrent que la croissance se poursuivrait dans l'industrie et les services, mais à un rythme plus modéré. **Les carnets de commandes industriels restent dans l'ensemble peu fournis et l'incertitude élevée**, alimentée par la situation politique. Comme souvent, **le Haut Conseil des Finances publiques (HCFP)** estime que **le scénario économique du PLF 2026 repose sur des hypothèses optimistes**. La prévision de croissance du gouvernement supposerait « une reprise de la demande intérieure privée dont l'ampleur paraît volontariste au regard du climat général d'incertitude ».

	2025		2026	
	OCDE	PLF	OCDE	PLF
France	0,6%	0,7%	0,9%	1,0%
Zone €	1,2%	1,3%	1,0%	1,4%

1. Une croissance résiliente malgré les incertitudes

➤ L'inflation

BCE	2025	2026	2027
Evolution IPCH*	2,1%	1,7%	1,9%

* indice des prix à la consommation harmonisé

La Banque Centrale Européenne (BCE) a décidé de laisser inchangés ses trois taux directeurs et assurer ainsi la stabilisation de l'inflation au niveau de sa cible de 2 % à moyen terme.

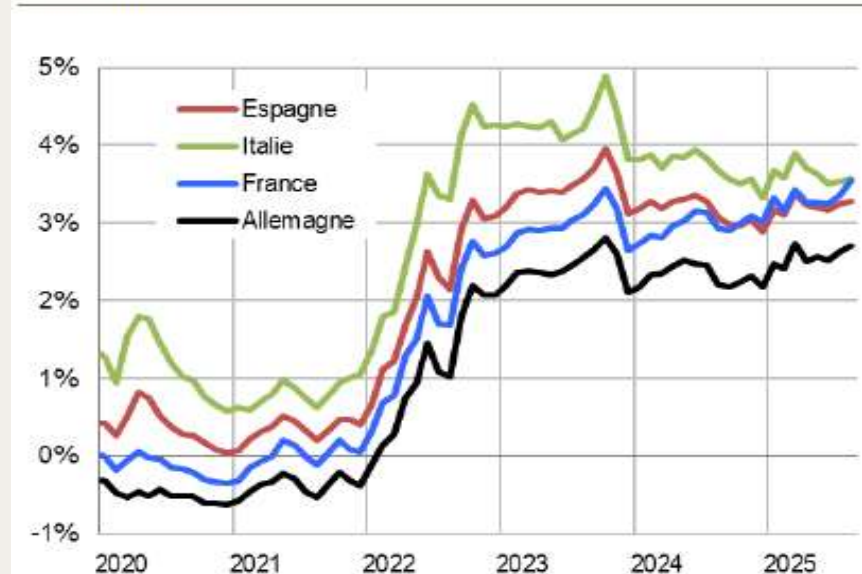
A noter, en 2024, contrairement à la tendance sur le long terme, **l'indice de prix des dépenses communales progresse moins vite (+1 %) que l'inflation supportée par les ménages (+1,8 %) et marque un ralentissement net par rapport à 2023 (+4,3 %)**. Sur la période 2015-2024, l'évolution moyenne du « panier du maire » demeure plus élevée que l'inflation supportée par les ménages : +2,2 % contre +1,8 %.

1. Une croissance résiliente malgré les incertitudes

➤ Les taux d'intérêts (hypothèses)

PLF 2025	2025	2026
Taux courts (BTF 3 mois)	2,00%	2,25%
Taux longs (OAT à 10 ans)	3,70%	3,80%

Taux d'intérêt souverains à long terme (10 ans)
taux harmonisé, en %



Source : Banque centrale européenne, à fin août 2025

Depuis fin 2024, la BCE a entrepris un cycle d'assouplissement monétaire. La période a également été marquée par une forte volatilité, principalement liée aux incertitudes internationales. Le scénario 2026 prévoit ainsi **des taux longs en hausse, comme pour les taux courts**.

2. PLF 2026 : un scénario plus qu'incertain pour le HCFP

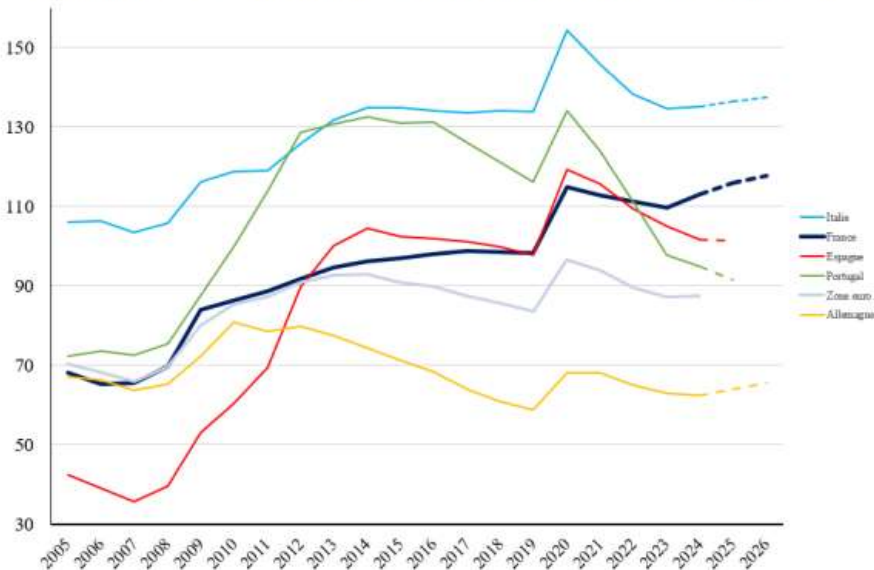
Le Haut Conseil a identifié un « écart important » entre les orientations pluriannuelles de solde structurel de la LPFP et les résultats de l'exécution. L'évolution de la dépense publique a aussi été plus dynamique que la programmation. Les mesures de correction proposées dans le PLF conduiraient à **un déficit public de 4,0 points de PIB en 2026. Cette dernière prévision est considérée comme « fragile »** par le Haut conseil en raison d'un scénario économique volontariste et surtout, du risque de sous-réalisation ou simplement d'absence des mesures de recettes et d'économies affichées.

Tableau 11 : Soldes structurels comparés du scénario soumis au Haut Conseil et de la LPFP

En points de PIB	Sc. soumis au HCFP (oct. 2025)			LPFP (décembre 2023)		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Solde public (1)	-5,8	-5,4	-4,7	-4,4	-3,7	-3,2
Composante conjoncturelle (2)	-0,1	-0,5	-0,7	-0,6	-0,4	-0,2
Mesures ponctuelles et temporaires (3)	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0
Solde structurel (1-2-3)	-5,6	-4,9	-4,0	-3,7	-3,3	-2,9

peut en résulter de légers écarts dans le résultat des opérations.
rammation de décembre 2023.

Graphique 10 : Ratio de la dette publique au PIB en zone euro (en %)



Source : scénario soumis au Haut Conseil, PSMT de l'Allemagne (août 2025), RAA de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal (avril 2025), Insee et Eurostat.

Le déficit resterait ainsi très élevé en 2026, le déficit primaire (hors charge d'intérêts) dépassant toujours 70 Md€. **La dette publique continuerait de ce fait de progresser à un rythme préoccupant**, passant de plus de 113 points de PIB en 2024 à près de 118 points en 2026, tandis que la charge d'intérêts s'alourdirait de plus de 13 Md€ en seulement deux ans pour atteindre 74 Md€. La réduction du déficit - « tout en veillant à ménager le potentiel de croissance et les investissements prioritaires » - est pour le HCFP un impératif pour « garder le contrôle des finances publiques, restaurer des marges de manœuvre et préserver la crédibilité et la souveraineté de la France ».

Accusé de réception en préfecture
0441214402125-20251216-8-12-2025-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

2. PLF 2026 : rejeté par l'AN le 21 novembre, le Sénat examinera donc la copie initiale du gouvernement jusqu'au vote prévu le 15 décembre.

Au total, une trentaine d'articles du PLF 2026 pourraient avoir un impact direct sur les finances locales. Voici les principales mesures présentes dans la version déposée par le gouvernement :

« Dilico 2 »

- Passage de 1 Md€ en 2025 à **2 Mds€ en 2026** avec 61% de l'effort pesant sur le bloc communal.
- **Abaissement des seuils d'éligibilité.**
- **Reversement étalé sur 5 ans et conditionné** à l'évolution des dépenses des collectivités par rapport à la croissance du PIB. **Seuls 80 % des sommes prélevées seront reversés.**

Gel de la DGF et minoration des variables d'ajustement

- Les besoins à couvrir au sein de la DGF, et en premier lieu la progression de la péréquation (hausse de la DSU et de la DSR), sont financés intégralement par les communes et les intercommunalités, ce qui entraîne des **baisses de dotations pour une partie d'entre elles.**
- **527 M€ de minoration** des variables d'ajustement, dont 308 M€ pesant sur le bloc communal (DCRTP et FDPTP).

Fiscalité

- **Réduction de 25 % de la compensation de l'abattement de 50 % sur les valeurs locatives des établissements industriels**, soit une perte de 789 M€ pour les communes et EPCI.
- **Compensation THRP et CVAE pour les EPCI** : le taux d'évolution de la fraction de TVA versée en compensation sera mino­ré du taux d'inflation.

Augmentation des charges contraintes

- **Cotisations CNRACL** : augmentation de 12 points du taux de cotisation des employeurs par relèvements successifs de 3 points par an entre 2025 et 2028 = hausse de plus de 40% des cotisations de retraites.
- **Augmentation de la taxation générale sur les activités polluantes (TGAP)** : Selon l'AMF, dès 2027, la TEOM devra être augmentée de 23 % pour absorber ces hausses.

Création d'un fonds d'investissement pour les territoires

- Fusion de la DETR de la DSIL et de la DPV.
- Réduction de 200 M€ par rapport aux enveloppes 2025, avec un fléchage de 25 % vers des projets environnementaux.
- Départementalisation des décisions, complexification des critères d'attribution.
- Fonds Vert réduit de 500 M€.

2. PLF 2026 : rejeté par l'AN le 21 novembre, le Sénat examinera donc la copie initiale du gouvernement jusqu'au vote prévu le 15 décembre.



Zoom sur la participation des collectivités territoriales à la réduction du déficit :

	2025	2026
Gel de la TVA	1,2 milliard d'euros	Neutre en 2026
Hausse du taux de cotisation à la CNRACL	1,4 milliard d'euros	1,3 à 1,4 milliard d'euros
Variables d'ajustement	487 millions d'euros	527 millions d'euros
Réduction de crédits budgétaires (fonds vert, crédits mission RCT,...)	1,3 milliard d'euros	Au moins 650 millions d'euros
DILICO	1 milliard d'euros	2 milliards d'euros
Compensations fiscales	0	800 millions d'euros
Recentage du FCTVA	0	700 millions d'euros
TOTAL	5,4 milliards d'euros	6 milliards d'euros

A noter sur le chiffre exact de l'effort demandé aux collectivités : pour le Gouvernement → 4,6 Mds€, pour le Comité des finances locales → 8 Mds€. La répartition serait la suivante selon l'association « Intercommunalités de France :

communes : 2,5 Mds€ / EPCI : 2,2 Mds€ / départements : 200 M€ / Régions : 900 M€

2. PLF 2026 : rejeté par l'AN le 21 novembre, le Sénat examinera donc la copie initiale du gouvernement jusqu'au vote prévu le 15 décembre.

 Zoom sur le mécanisme du « Dilico » (en 2025, Vallet ne fait pas partie des 21 communes contributrices dans le 44) :

Prélèvements DILICO 2025 - 2026

	2025	2026
Communes	250 M€	720 M€
EPCI	250 M€	500 M€
Départements	220 M€	280 M€
Régions	280 M€	500 M€
TOTAL	1 milliard €	2 milliards €

Règles de reversement 2025 - 2026

	2025	2026
Intensité	Remboursement de 90% (10% affectés à la péréquation)	Remboursement de 80% (20% affectés à la péréquation)
Echelonement	Sur 3 ans à compter de 2026	Sur 5 ans à compter de 2027

Règles d'assujettissement

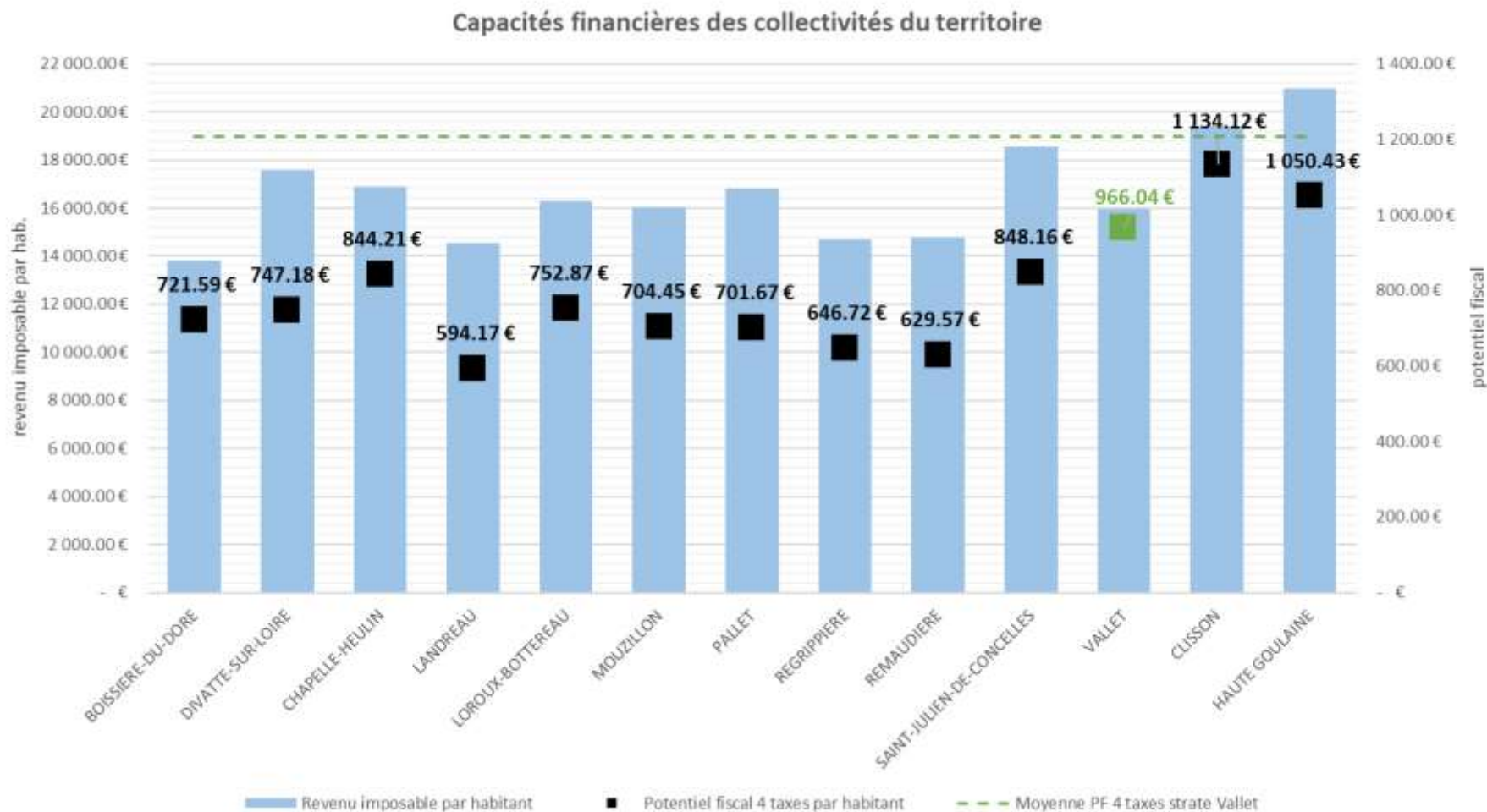
	2025	2026
Communes	Assujettissement si : Indice synthétique > 110% de la moyenne	Assujettissement si : Indice synthétique > 100% de la moyenne
EPCI	Assujettissement si : Indice synthétique > 110% de la moyenne	Assujettissement si : Indice synthétique > 80% de la moyenne

Conditions du remboursement du DILICO 2026

Evolution des dépenses d'une même catégorie inférieure ou égale à la croissance du PIB en valeur	Reversement à l'ensemble des contributeurs
Evolution des dépenses d'une même catégorie supérieure à la croissance du PIB en valeur additionné d'un point de pourcentage	Aucun remboursement
Evolution des dépenses d'une même catégorie située entre les deux intervalles	Remboursement individualisé

Selon les projections réalisées par Intercommunalités de France : **+ de 3 600 communes pourraient être assujetties au « Dilico » 2026 contre 1 924 pour le « Dilico » 2025** ; pour les communes / le prélèvement moyen serait de 199 k€ et la médiane s'établirait à 25 k€.

3. Contexte local : les capacités financières de Vallet dans la moyenne haute du territoire

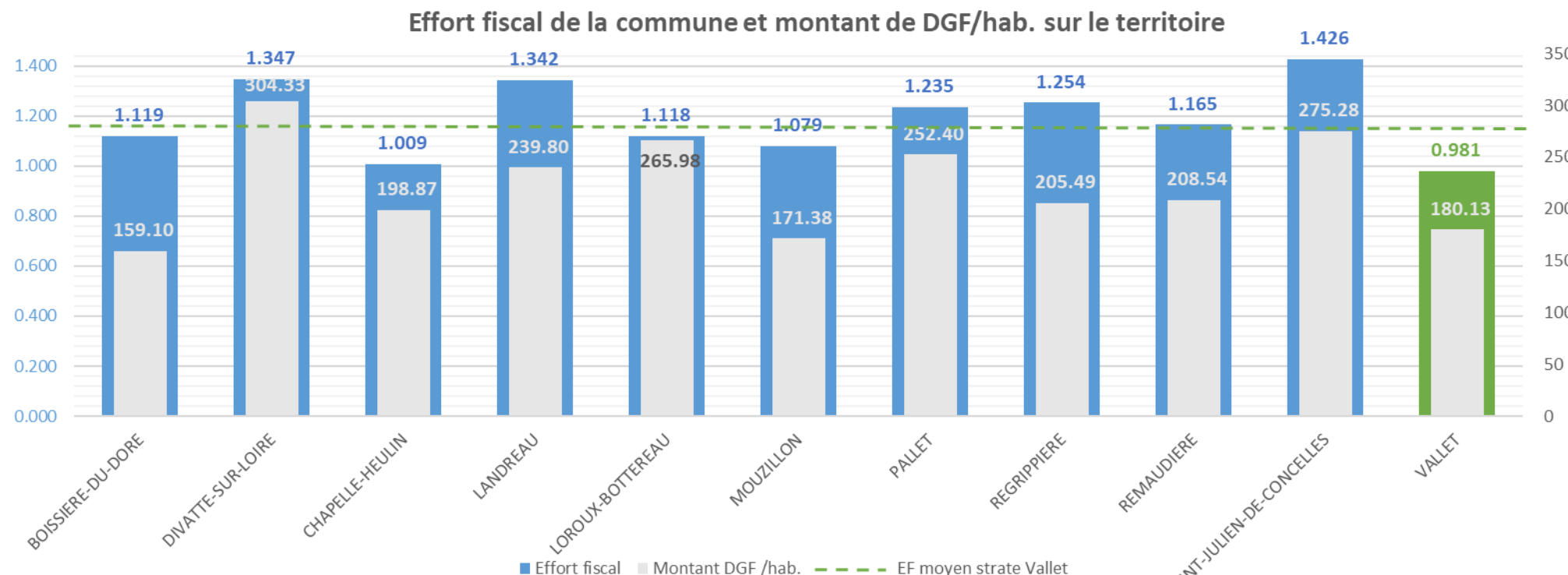


Par rapport à l'année dernière, **le potentiel fiscal** de Vallet augmente de 2,9% à hauteur de 966 €/hab. Il augmente moins vite que la moyenne de la strate qui est en hausse de 3,6%, à hauteur de 1 206€/hab.

L'évolution des bases à Vallet n'a donc pas bénéficié de la même dynamique que les autres communes de la strate.

Par ailleurs, **le revenu imposable par habitant** connaît une plus forte dynamique sur l'ensemble du territoire de la CC SL (+4,5%) qu'à Vallet (+3,6%). Il reste toutefois dans la moyenne des communes de la CC SL à hauteur de 16 000€/hab.

3. Contexte local : zoom sur l'effort fiscal



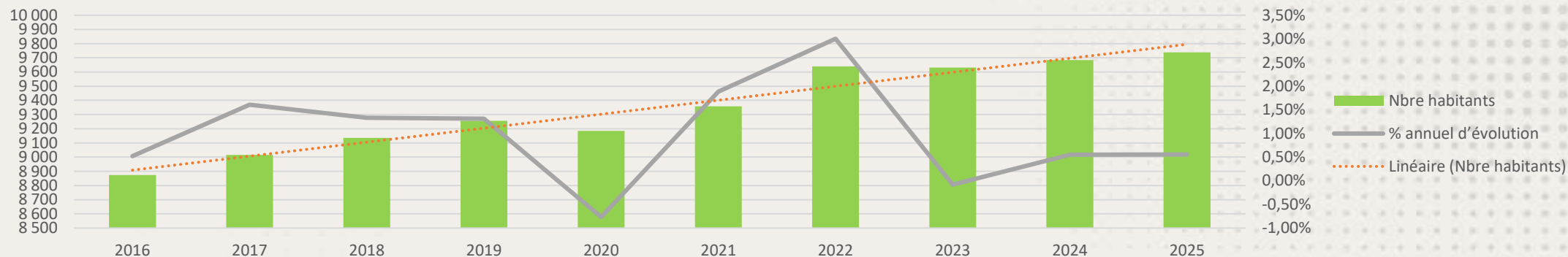
En matière de fiscalité locale, il est intéressant d'examiner un autre indicateur : l'effort fiscal. En effet, **l'effort fiscal de la commune permet de mesurer la pression fiscale exercée sur le territoire de celle-ci**. Il est constitué du rapport entre les produits fiscaux et les bases brutes de fiscalité de la collectivité. **A Vallet, la pression fiscale exercée sur les ménages est très faible**, que ce soit au regard des autres communes de la CCSL ou des autres communes de la même strate que Vallet (17% moins élevée). A noter que **l'Etat octroie des dotations majorées aux collectivités où la pression fiscale est plus forte** (parmi d'autres nombreux critères). La logique est en effet de favoriser les territoires qui, malgré une pression fiscale supérieure à la moyenne, peinent toujours à dégager des recettes dynamiques. Ainsi, si l'effort fiscal est inférieur à 1 (comme à Vallet), le territoire dispose, selon l'Etat, encore d'une part avant de bénéficier d'une ressource de péréquation.

Mairie de Vallet, 9 rue François Luneau, 44330 Vallet

Accusé de réception en préfecture
044-214402125-20251218-3-12-2025-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

4. Le contexte valletais : la population, une donnée cruciale pour la détermination du niveau des ressources futures de la ville

Evolution de la population 2016-2025



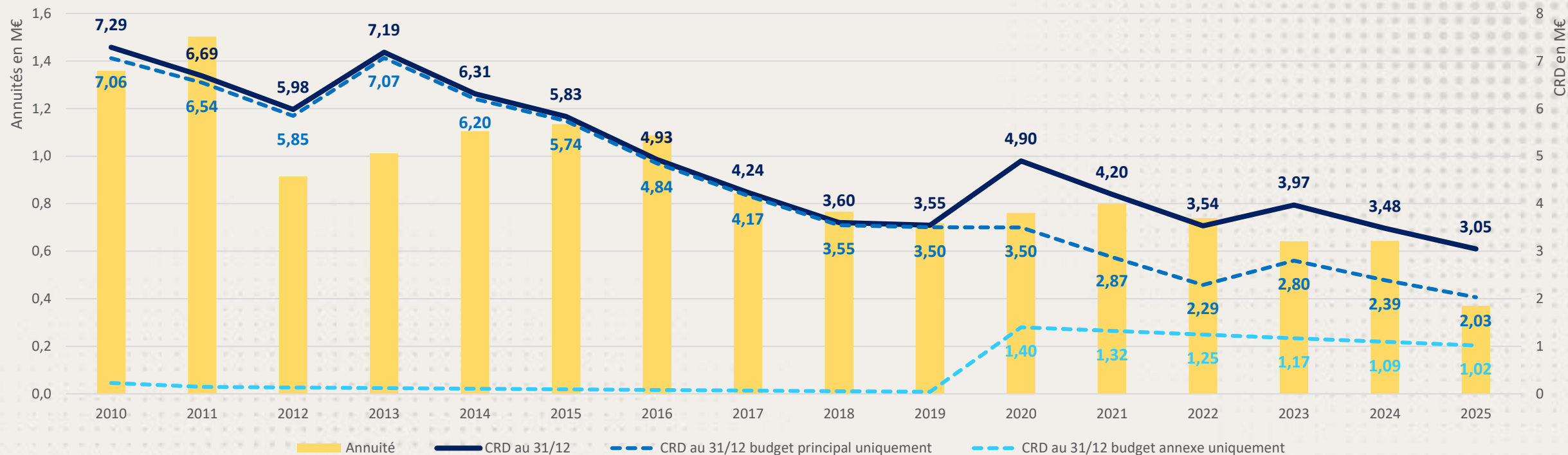
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population municipale	8 625	8 722	8 838	8 953	9 015	9 182	9 460	9 412	9 468	9 524
Population comptée à part	248	294	298	303	170	176	179	219	216	214
Population totale	8 873	9 016	9 136	9 256	9 185	9 358	9 639	9 631	9 684	9 738
% annuel d'évolution population totale		+1,6%	+1,3%	+1,3%	-0,8%	+1,9%	+3,0%	-0,1%	+0,6%	+0,6%

Zoom sur l'impact du passage aux 10 000 habitants :

Au regard de l'évolution de sa population, la ville pourrait atteindre le cap des 10 000 habitants (*en population DGF*) en 2027 ou 2028. Principale conséquence : **perte de la DSR (+ d'1M€), éventuellement remplacée par la DSU (mais à un niveau bien plus faible, estimé autour de 90 000€ avec les données actuelles)**. Impact également pour La Chapelle-Heulin et Le Pallet : perte de la fraction bourg-centre de la DSR (+ 200 k€ chacune), sans compensation existante à ce jour.

4. Le contexte financier de Vallet : une dette maîtrisée et soutenable pour réaliser les projets du mandat

Evolution de la dette consolidée (Champilambart + budget principal) 2010-2025



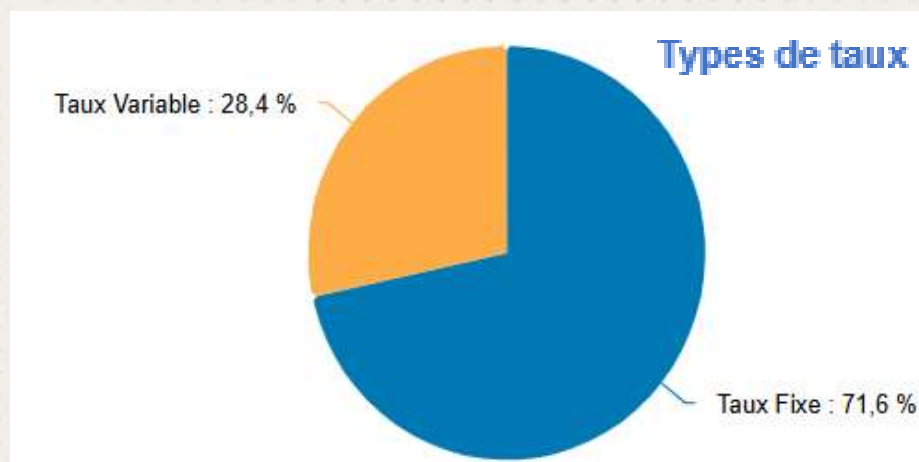
En 2025, aucun emprunt n'a été mobilisé sur le budget principal et sur le budget annexe de l'espace culturel. **En 2026, un emprunt sera mobilisé afin de financer une partie des travaux d'extension et de réhabilitation du complexe sportif des Dorices** (démarrage des travaux à l'automne 2025). Ce projet, estimé à 5,5 M€ TTC (travaux) sera également financé par des subventions et participations diverses (DETR, fonds de concours CCSL...) ainsi qu'une partie d'autofinancement.

4. Le contexte financier de Vallet : une dette maîtrisée et soutenable pour réaliser les projets du mandat

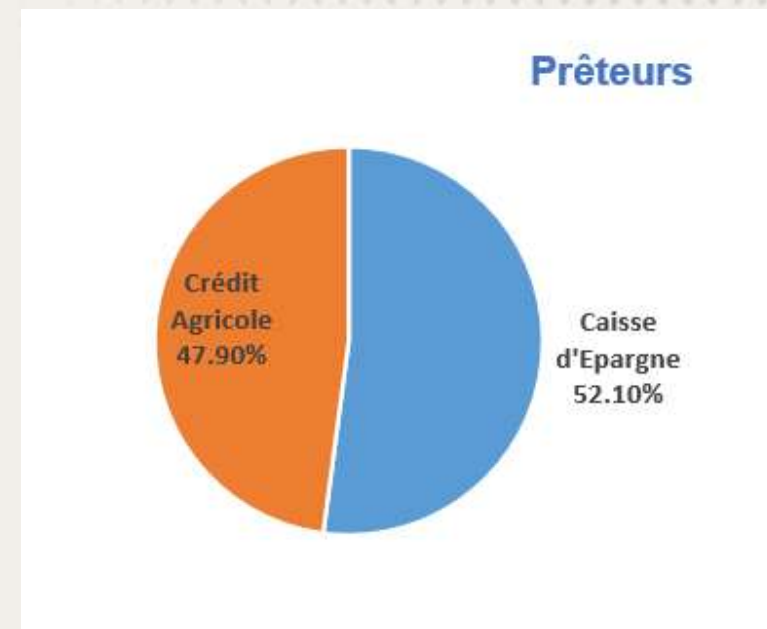
Caractéristique de la dette totale par budget au 1^{er} janvier 2026

	Budget Principal	Espace culturel	Dette totale
Capital restant dû au 01/01/2026	2 031 638.40 €	1 016 666.47 €	3 048 304.87 €
Nombre de prêts	5	2	7
Taux actuariel	2.05%	0.99%	1.70%
Durée résiduelle moyenne (en année)	11 ans 5 mois	14 ans 4 mois	12 ans 4 mois
Ratios de structure			
Endettement par habitant	209 €	104.40 €	313.03 €
Capacité de remboursement*	20.97%	91.26%	28.22%
Dette sur CAF en années*	1.81	6.55	2.38

De bons ratios...



...et une dette saine et peu risquée (le taux variable étant indexé sur le Livret A).



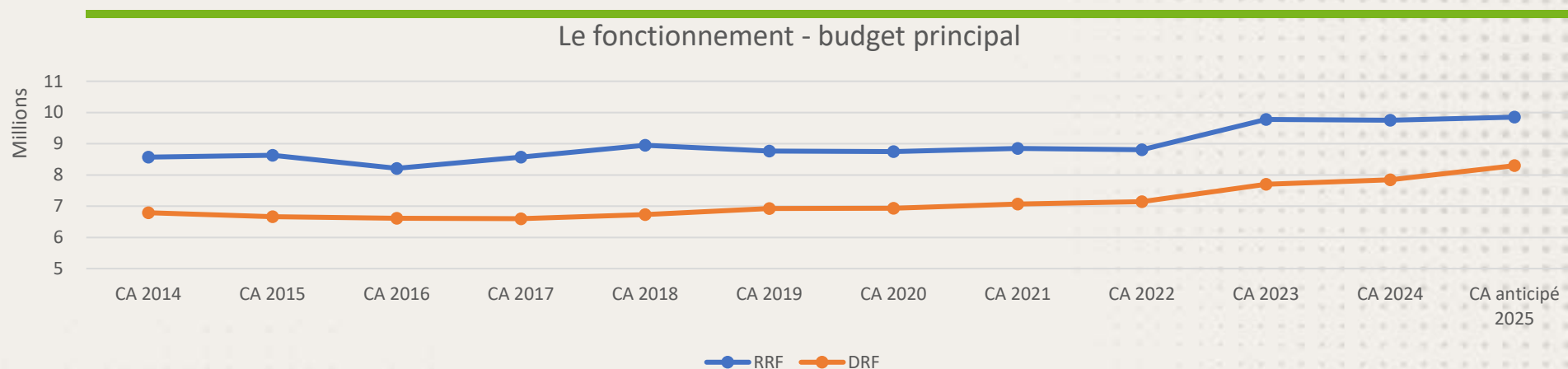
4. Le contexte financier de Vallet : des ratios indiquant globalement une bonne « santé financière » vis-à-vis des communes de sa strate

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Recettes réelles de fonctionnement/population	939.00 €	946.00 €	963.00 €	950.00 €	922.00 €	1 033.00 €	1 006.00 €	↘
<i>Moyenne strate nationale</i>	1 131.00 €	1 143.00 €	1 160.00 €	1 196.00 €	1 246.00 €	1 307.00 €	1 350.00 €	↗
Produits des impôts directs/population	403.00 €	414.00 €	432.00 €	423.00 €	433.00 €	468.00 €	488.00 €	↗
<i>Moyenne strate nationale</i>	488.00 €	500.00 €	508.00 €	501.00 €	528.00 €	574.00 €	607.00 €	↗
Dotation globale de fonctionnement / population	162.00 €	164.00 €	143.00 €	144.00 €	137.00 €	139.00 €	179.00 €	↗
<i>Moyenne strate nationale</i>	152.00 €	152.00 €	153.00 €	153.00 €	154.00 €	158.00 €	163.00 €	↗
Dépenses réelles de fonctionnement/population	730.00 €	744.00 €	808.00 €	788.00 €	775.00 €	871.00 €	849.00 €	↘
<i>Moyenne strate nationale</i>	939.00 €	947.00 €	1 014.00 €	1 043.00 €	1 103.00 €	1 163.00 €	1 207.00 €	↗
Dépenses de personnel / dépenses de fonctionnement	51.40%	51.90%	52.75%	49.40%	51.93%	50.73%	51.11%	↗
<i>Moyenne strate nationale</i>	56.40%	56.50%	57.98%	58.01%	57.54%	56.83%	57.06%	↗
Dépenses d'équipement brut/population	294.00 €	235.00 €	171.00 €	279.00 €	332.00 €	267.00 €	313.00 €	↗
<i>Moyenne strate nationale</i>	320.00 €	370.00 €	309.00 €	315.00 €	353.00 €	398.00 €	558.00 €	↗
Encours de la dette/population	388.16 €	379.00 €	381.00 €	307.00 €	238.00 €	291.00 €	247.00 €	↘
<i>Moyenne strate nationale</i>	842.00 €	828.00 €	802.00 €	775.00 €	780.00 €	768.00 €	755.00 €	↘

BUDGET 2026 / LES ORIENTATIONS

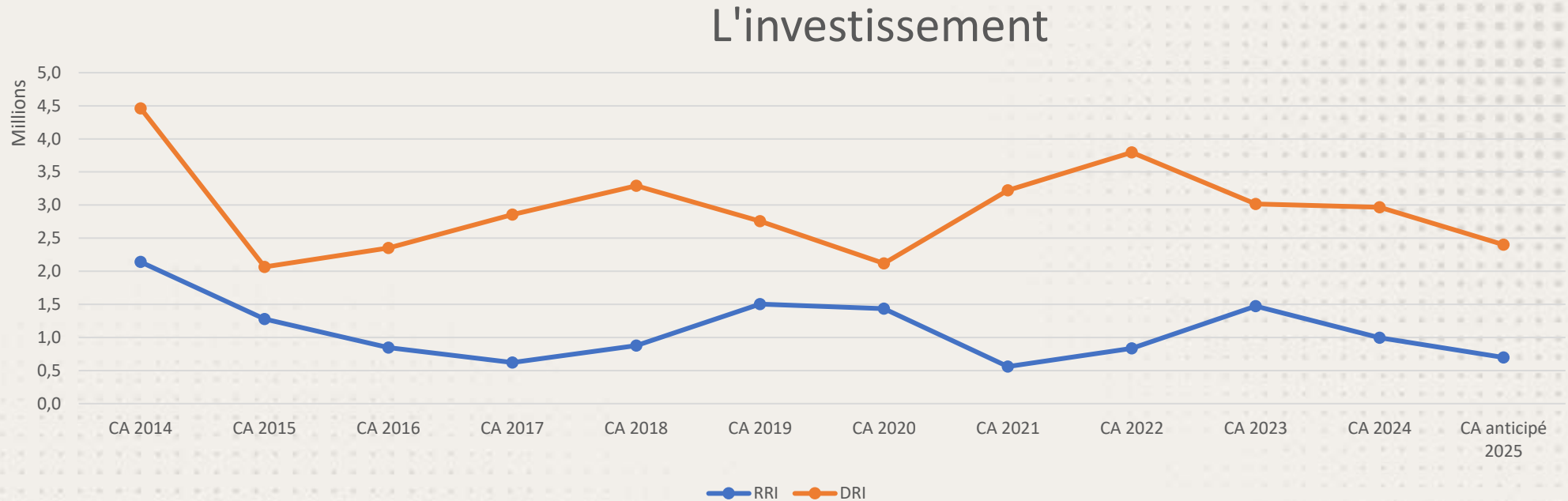
A la date du débat d'orientation budgétaire, de nombreuses informations ne sont pas encore connues, notamment les résultats de 2025 et les dispositions définitives de la loi de finances. Des modifications des prévisions données dans ce document pourront donc intervenir avant le vote du budget primitif pour 2026.

1. Vue synthétique des dépenses et des recettes réelles depuis 2014



Comme le montre le graphique, **l'autofinancement** dégagé par la section de fonctionnement **pourrait diminuer légèrement en 2025** au regard des recettes qui augmentent normalement (+2%) face à des dépenses qui augmentent fortement (principalement les charges de personnel → +8,5 % dont +4,5 % d'effet GVT). Au regard des incertitudes concernant les décisions nationales vis-à-vis des finances locales, **le projet de BP 2026 se montre volontariste en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement avec une stabilité envisagée par rapport au BP 2025 et un autofinancement prévisionnel de près d'1,5 M€ permettant de garder des marges de manœuvre suffisantes pour poursuivre les projets en investissement.** Concernant le **budget annexe de l'espace culturel**, les dépenses réelles de fonctionnement devraient être à hauteur de 941 k€ (subvention d'équilibre de 533 k€). Pour 2026, la saison ainsi que Cep Party ont dû être adaptés pour prendre en compte le retrait des participations des collectivités partenaires historiques de l'espace culturel. Concernant le **budget annexe de la ZAC St Christophe**, les DRF devraient s'élever à un peu moins de 67 k€. Sont prévus le diagnostic INRAP pour les fouilles, la fin des travaux de VRD et l'actualisation de la programmation urbaine. La vente des lots restant disponibles représente une recette **potentielle de 615 k€**.

1. Vue synthétique des dépenses et des recettes réelles depuis 2014



Après une stabilisation du niveau d'investissement en 2023 et 2024, les dépenses devraient diminuer en 2025 (les reports sur 2026 des dépenses engagées sur le budget 2025 mais non payées pourraient être plus importants).

Le prévisionnel 2026 est d'environ 5,9 M€ de dépenses sur le budget principal. Sur le budget annexe de l'espace culturel, aucun investissement important n'est prévu. ainsi que 840 k€ sur le budget annexe de la ZAC St Christophe (remboursement d'emprunt principalement, au gré des ventes de lots).



1. Zoom sur l'historique de la participation du budget principal au budget annexe de l'espace culturel depuis 2014 et le projet d'extension et de réhabilitation

En € HT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Participation du budget principal versée en section de fonctionnement	418 000.00 €	300 000.00 €	392 000.00 €	395 000.00 €	390 000.00 €	461 546.00 €	501 771.84 €	487 132.39 €	383 843.71 €	509 786.22 €	524 882.93 €	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Montant des travaux et dépenses annexes pour réhabiliter le Champilambart et construire l'école de musique (AP 2018-01)					223 789.57 €	1 467 431.10 €	1 124 944.66 €	833 954.89 €	144 459.78 €			3 794 580.00 €
Participation du budget principal versée en section d'investissement								1 125 000.00 €				1 125 000.00 €
Emprunt mobilisé pour le projet de réhabilitation et d'extension							1 400 000.00 €					1 400 000.00 €
Subvention perçue pour le projet de réhabilitation et d'extension						258 923.87 €	32 738.53 €	400 564.21 €				692 226.61 €
Ecart subsistant entre les dépenses réalisées et les recettes perçues												577 353.39 €
Déficit de la section d'investissement restant à combler au 31/12/2024												498 057,92 €

2. Fonctionnement : recettes fiscales, une dynamique relativement stable

Les hypothèses appliquées pour le BP 2026 prennent en compte une dynamique plutôt stable pour les bases par rapport à 2025 (autour de +3%). Le calcul de l'évolution des bases, inscrit dans la loi depuis 2019 et basé sur l'indice des prix à la consommation, n'a pas été remis en cause lors des discussions du PLF 2026.

Depuis 2021, la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. Elle perçoit en compensation la part départementale de TFPB ainsi qu'un coefficient correcteur. Depuis 2023, la ville perçoit toutefois le produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants, votée en avril 2021.

En 2026, pas de revalorisation des taux d'imposition à Vallet prévue à ce stade. Le taux de foncier bâti est égal au taux appliqué par le département (15%) et par la commune (18,22%).

Le produit fiscal prévisionnel 2026 devrait ainsi être en augmentation par rapport à 2025 : +2,8% soit +144 k€

	Taux	Produit 2025 prévisionnel	Estimation produit 2026
Taxe sur le foncier bâti	33.22%	4 175 090 €	4 300 000 €
Taxe sur le foncier non bâti	46.27%	318 199 €	321 000 €
Allocations compensatrices		314 859 €	321 000 €
Versement coeff. correcteur suite suppression TH sur résidences principales		279 142 €	287 500 €
TH résidences secondaires + logements vacants	14.02%	59 739 €	61 500 €
		5 147 029 €	5 291 000 €

Accusé de réception en préfecture
044-214402125-20251218-3-12-2025-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception en préfecture : 23/12/2025

2. Fonctionnement – les autres recettes : peu de visibilité sur le montant de la DGF, dotation majeure de l'Etat

DGF

(dotation globale de fonctionnement)

1 770 163 €

- **La dotation forfaitaire** : stable à hauteur de 690 k€
- **La dotation de solidarité rurale** : Vallet est de nouveau bénéficiaire de la fraction cible depuis 2024 et conserve les parts bourg-centre et péréquation, 1 080 k€.
- **La dotation nationale de péréquation** : Vallet ne remplit plus les critères depuis 2022, prévision à 0€.

AC

(attribution de compensation)

1 148 397 €

- AC revue à la hausse (première année pleine sans adhésion au service commun informatique).

FPIC

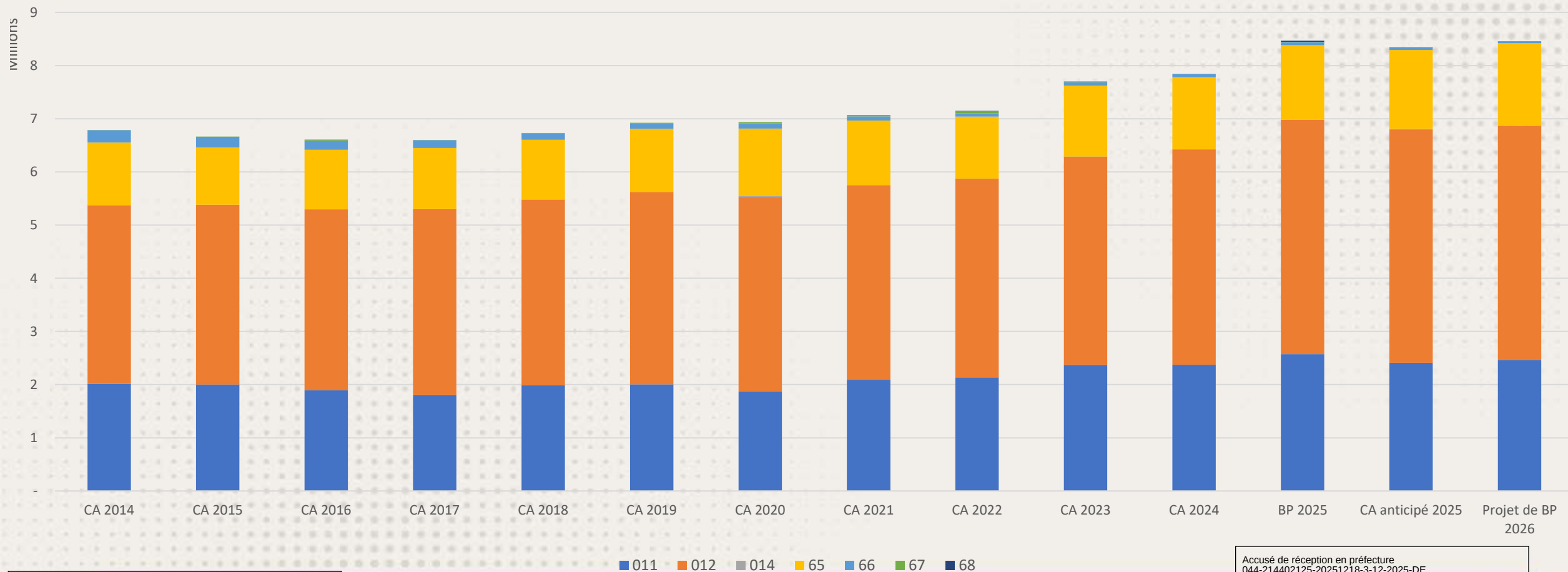
(fonds de péréquation intercommunal)

124 000 €

- Prévision basée sur le réel 2025.

2. Fonctionnement : des dépenses réelles stables, alignées sur le réalisé 2025 (estimé)

Les dépenses de fonctionnement



■ 011 ■ 012 ■ 014 ■ 65 ■ 66 ■ 67 ■ 68

Accusé de réception en préfecture
044-214402125-20251218-3-12-2025-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

2. Fonctionnement : les principales évolutions envisagées pour 2026

► des **charges à caractère général en baisse de 3,6 % (-93 k€)** par rapport au BP 2025 :

- transfert de la participation au service commun urbanisme du chapitre 011 vers le chapitre 65 (-69 k€ par rapport au BP 2025)
- suspension des études pour le projet d'écoquartier des Champs Barrés (2 500 € soit -62 k€ par rapport à 2025)
- dépenses d'énergie en baisse mais toujours élevées (310 k€ soit -20 k€ par rapport à 2025)
- dépenses d'entretien (bâtiments, routes, véhicules, matériels) en baisse notamment grâce aux réparations des véhicules désormais réalisées régulièrement en régie et au renouvellement du parc automobile (239 k€ soit -15 k€ par rapport à 2025)
- frais de télécommunications en hausse avec notamment l'acquisition d'une ligne Internet dédiée pour la ville (sortie du service commun informatique) et les abonnements correspondants (43 k€ soit +19 k€ par rapport à 2025)
- fournitures pour les ateliers municipaux en hausse afin de réaliser les chantiers/réparations en régie (160 k€ soit +11 k€ par rapport à 2025)
- dépenses de maintenance en hausse intégrant désormais l'infrastructure informatique propre à la ville de Vallet et de nouvelles caméras de vidéoprotection (128 k€ soit +11 k€ par rapport à 2025)
- fournitures de petit équipement, notamment pour les écoles, le restaurant scolaire, l'IFAC (auparavant en investissement, 32 k€ soit +10 k€ par rapport à 2025)

► **Stabilité pour les charges de personnel (-6 k€)** , cette prévision à effectifs constants prend en compte les 3 points de cotisation CNRACL supplémentaires, le mise en place de la participation à la mutuelle des agents, l'effet GVT

► **des charges de gestion courante en hausse de 10% (+143 k€)** : +66 k€ liés au changement d'imputation de la participation au service commun urbanisme, +37 k€ pour la contribution à l'école Ste Marie, +25 k€ pour les abonnements logiciels (notamment pour la messagerie), +11 k€ pour le budget du CCAS

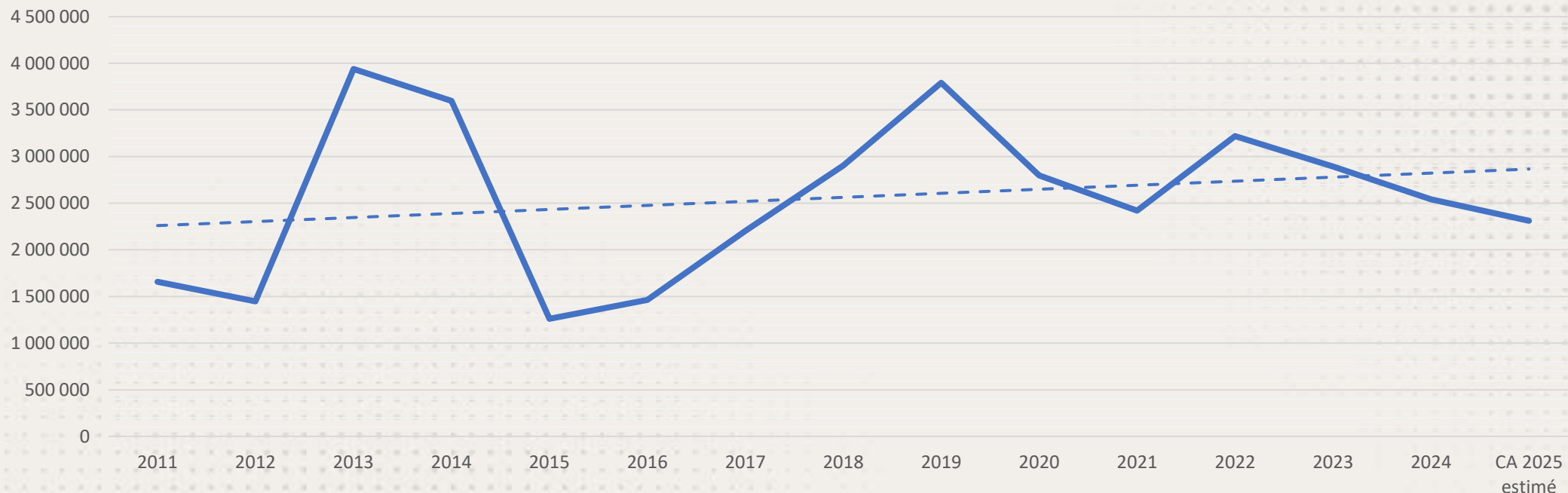
isse (-20 k€)

Mairie de Vallet, 9 rue François Luneau, 44330 Vallet

Accusé de réception en préfecture
044-214402125-20251218-3-12-2025-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

3. Investissement - rétrospective des dépenses d'équipement

Travaux et acquisitions - Budgets Ville et Espace culturel (TTC)



Les investissements réalisés ces dernières années sont conformes au programme pluriannuel d'investissement (PPI) de la ville avec **un niveau d'investissement moyen entre 2,5 M€ et 3 M€ par an**, permettant la réalisation de projets en faveur de la population tout en assurant leur soutenabilité financière.

3. L'investissement projeté en 2026

Pour 2026, l'effort d'investissement de la ville portera principalement sur l'extension et la réhabilitation du complexe sportif des Dorices (4 M€) ainsi que sur l'aménagement du giratoire des 4 Moulins et de la route de Clisson (900 k€).



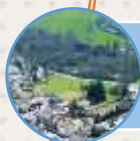
Extension et réhabilitation complexe sportif des Dorices (4 M€)



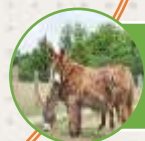
Voirie urbaine (giratoire des 4 Moulins et rte de Clisson, 900 k€)



Restauration de l'église (toiture et corniches engagés en 2025, 150 k€)



Réserve foncière au Clos des Dorices et aux Champs Barrés (150 k€)



Embellissement du cadre de vie (notamment place Charles de Gaulle, Coulée de la Logne, 100 k€)

4. Point sur la dette et les dépenses pluriannuelles

Les ressources d'investissement propres ne permettant pas de financer entièrement le programme d'investissement 2026, **un emprunt sera inscrit au budget primitif et une partie devrait être mobilisée dans l'année**. Le volume d'emprunt pourrait être diminué après reprise des résultats de 2025 au moment du vote du compte administratif.

L'objectif est de maîtriser l'endettement à un niveau soutenable.

Concernant le budget pluriannuel, **plusieurs AP** (autorisations de programme en investissement) **ou AE** (autorisations d'engagement en fonctionnement) **devront être actualisées**.

4. Point sur la dette et les dépenses pluriannuelles

	Montant de l'AP/AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 estimés	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
Programmation et concertation Champs Barrés (TTC) AE – A <i>ACTUALISER</i>	240 k€			31,4 k€	33,3 k€	64 k€	2,5 k€	0 €	0 €	108,8 k€		
Aménagement ZAC St Christophe (HT) AE – A <i>ACTUALISER</i>	2 000 k€	262,2 k€	783,6 k€	169,6 k€	132 k€	90 k€	53,5 k€	280 k€	229,1 k€			
Réfection de l'église (TTC) AP – A <i>ACTUALISER</i>	3 000 k€			33 k€	21,5 k€	210 k€	150 k€	210 k€	500 k€	500,5 k€	730 k€	645 k€
Extension et réhabilitation du complexe sportif des Dorices (TTC) AP - A <i>ACTUALISER</i>	7 100 k€				19,4 k€	1 200 k€	4 000 k€	1 880,6 k€				
Rénovation énergétique du Petit Palais (TTC) AP – A <i>ACTUALISER</i>	420 k€					128 k€	0 €	90 k€	100 k€	102 k€		

PERSPECTIVES

Au regard des prochaines échéances électorales, le BP 2026 a été construit avec prudence, comme un budget de transition. Il appartiendra à la prochaine équipe municipale de fixer les orientations qu'elle souhaite pour le futur des valletaises et des valletais.